

Solidarité Olympique Naissance et essor



Solidarité Olympique

Naissance et essor

Sommaire

- 2 Introduction de Mario Vázquez Raña
Président de la commission de la Solidarité Olympique
- 4 La Solidarité Olympique
Fondateurs et esprit visionnaire
- 8 Commission de la Solidarité Olympique
Décisions et réalisations
- 12 Fonctionnement de la commission de la Solidarité Olympique
Principes de base

*Publié par la Solidarité Olympique en deux éditions
(Anglais/Espagnol et Anglais/Français). © 2006*

*Couverture: le véliplanchiste grec Nicolaos Kakalamanakis portant
la flamme olympique lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux de la
XXVIII^e Olympiade à Athènes (en haut); Mathias Ntawulikura, boursier
olympique, à son arrivée dans le stade olympique au terme du marathon,
Athènes 2004 (en bas).*

© Iconographie: Comité International Olympique, Getty Images, Photodisc.

Imprimé en Suisse par Courvoisier Arts Graphiques SA.

La Solidarité Olympique

Un concept rassembleur



Introduction de Mario Vázquez Raña
Président de la commission de la Solidarité Olympique



L'apparition d'un véritable concept de Solidarité Olympique, et le développement constant de celui-ci, est à la base du travail des Comités Nationaux Olympiques (CNO). Il est par conséquent, un des facteurs qui a contribué de manière significative à leur bon fonctionnement et à leur plus grande autonomie.

L'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO) juge très important, pour le travail actuel et futur de l'organisation, de maintenir à jour la mémoire historique sur l'origine et le développement de la Solidarité Olympique, la considérant comme essentielle pour relever les grands défis auxquels le Mouvement olympique doit faire face. Comprendre comment est née la Solidarité Olympique, quels obstacles elle a dû surmonter, comment depuis l'idée de départ et avec un manque total de ressources on est arrivé à proposer les divers programmes et avantages économiques offerts aujourd'hui, sont des questions essentielles pour pouvoir exercer pleinement la fonction de dirigeant au sein d'un CNO.

L'ACNO a participé activement aux décisions prises par le Comité International Olympique (CIO) ces vingt-cinq dernières années pour réaliser les grands objectifs qui, à chaque étape, ont été proposés au Mouvement olympique. Il ne fait aucun doute qu'une des décisions qui marquent une étape importante de notre Mouvement a été la création de la Solidarité Olympique.

Le présent document propose de résumer la trajectoire suivie par la Solidarité Olympique, depuis sa création jusqu'à nos jours, et la contribution que l'ACNO a apportée pour que ce concept de Solidarité Olympique atteigne les niveaux de développement que l'on peut présenter aujourd'hui, non sans une certaine fierté.

Cérémonie d'ouverture
des Jeux de la XXVIII^e
Olympiade à Athènes,
en 2004.



On note parfois une certaine méconnaissance et un manque de précision sur ce thème de grande importance pour tous les membres de l'ACNO. L'objectif est donc de s'assurer que les aspects essentiels du concept et du travail de la Solidarité Olympique prévalent.

Commence alors une nouvelle étape, dans le travail de la Solidarité Olympique, qui tout en améliorant sa qualité, poursuit sa mission, à savoir satisfaire avec les moyens disponibles les intérêts et les besoins essentiels des CNO. C'est pourquoi, afin d'établir clairement les origines et les principales étapes de l'évolution de la Solidarité Olympique, ce document a été rédigé, auquel pourront s'ajouter toutes les activités susceptibles d'être réalisées dans les années à venir.

Le travail ardu et méritoire effectué par des dirigeants remarquables du Mouvement olympique, en particulier de l'ACNO et des CNO, ne doit pas être oublié. Au contraire, il doit constituer une référence indispensable pour poursuivre le travail historique déjà accompli, pour le perfectionner et rendre irrévocable ce concept profondément humaniste.

Ces réflexions sur l'évolution de la Solidarité Olympique ont uniquement pour but de relater et louer la belle et riche histoire qui a été vécue par diverses personnes, de renforcer les convictions quant à la nécessité de préserver les principes qui lui ont donné naissance et de laisser aux nouvelles générations de dirigeants sportifs un héritage concernant ce que nous considérons parmi les plus belles pages de l'histoire de l'Olympisme moderne.



1962

Le comte Jean de Beaumont crée le **Comité d'Aide Internationale Olympique**.

1960-1970

Plus de 50 nouveaux CNO rejoignent la famille olympique.

1969

L'Assemblée générale permanente des CNO crée l'**Institut International de Développement des CNO**.

La Solidarité Olympique

Fondateurs et esprit visionnaire

En 1962, le comte Jean de Beaumont (France), proposant d'offrir une aide aux pays d'Asie et d'Afrique qui avaient récemment obtenu leur indépendance, crée le Comité d'Aide Internationale Olympique. L'initiative est approuvée par la Session du CIO. L'idée, inspirée d'une noble proposition, revêt un profond sens moral.

L'absence totale de ressources économiques empêche d'apporter une contribution importante aux CNO qui en ont le plus besoin.

Sur proposition de son président, Giulio Onesti (Italie), et avec le soutien de Raoul Mollet (Belgique) et Raymond Gafner (Suisse), l'Assemblée générale

permanente des CNO, réunie en 1969 pour trouver une manière efficace de contribuer au développement des CNO, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, approuve la création de l'Institut International de Développement des CNO. La nécessité d'appliquer un concept solidaire concernant les relations entre les CNO est la raison fondamentale d'une décision si importante.

En 1971, le CIO et les représentants des CNO décident de fusionner le Comité d'Aide et l'Institut International de Développement en un organe mixte CIO/CNO, appelé alors Comité pour la Solidarité Olympique.



60° Session du Comité International Olympique en 1962.



1971

Le CIO, sous la présidence de Avery Brundage, et les représentants des CNO fusionnent les deux entités (Comité d'Aide Internationale Olympique et Institut International de Développement des CNO) dans le **Comité pour la Solidarité Olympique**.

1973-1978

Les efforts de solidarité se poursuivent pour aider les CNO qui en ont le plus besoin.



Sir Henry Banks qui a dirigé le bureau de la Solidarité Olympique.

Giulio Onesti, en sa qualité de représentant de l'Assemblée générale permanente des CNO et vice-président du Comité mixte, travaille intensivement pour coordonner les activités depuis Rome et faciliter la collaboration entre le CIO et les CNO. Le directeur technique du CIO, Sir Henry Banks (Grande-Bretagne), assume la responsabilité du bureau de la Solidarité Olympique.

Entre 1973 et 1978, les efforts se poursuivent pour apporter une aide et collaborer avec les CNO qui en ont le plus besoin. Le sentiment de solidarité se développe comme partie intégrante du Mouvement olympique. Il convient de louer l'immense travail accompli par des personnes qui méritent la plus grande reconnaissance pour avoir fait le premier pas. Cependant, le manque de ressources financières a pratiquement empêché tout progrès dans ce sens. Il faut signaler que dans les années 1960 et 1970, plus de 50 nouveaux CNO ont vu le jour, dans des pays disposant de très peu



Giulio Onesti.

de moyens et nécessitant une aide pour développer le sport. C'est cette nouvelle réalité qui détermina l'urgence de mener à bien et de manière permanente des actions importantes en faveur des CNO.



1979

Porto Rico, assemblée constituante de l'ACNO. Demande est faite au CIO de réserver à l'ACNO 20% des droits de télévision correspondant à la part des CNO.



1980

Juan Antonio Samaranch succède à Lord Killanin à la présidence du Comité International Olympique.



L'ACNO, créée en tant qu'organisation regroupant et représentant tous les CNO du monde, renforcée ainsi par l'union de ses membres et reprenant l'héritage laissé par l'Assemblée générale permanente, encourage l'application d'un véritable concept de Solidarité Olympique. Lors de son assemblée constituante célébrée à Porto Rico en 1979 est approuvée la création d'un groupe de travail composé de Peter Ritter (Liechtenstein), Raymond Gafner (Suisse), Günther Heinze (ex-République Démocratique d'Allemagne) et Raoul Mollet (Belgique), chargé d'élaborer une proposition pour demander au CIO de reverser à l'ACNO 20% des droits de télévision, correspondant à la part des CNO, pour assurer son fonctionnement administratif. Le président de l'ACNO, Mario Vázquez Raña, présente cette proposition au président du CIO, Lord Killanin.

En 1980, l'élection de Juan Antonio Samaranch à la présidence du CIO constitue un changement radical pour le Comité pour la Solidarité Olympique. Sa vision claire, sa sensibilité et sa volonté à trouver une solution pour répondre aux besoins des CNO correspondent parfaitement à la position de l'ACNO.

Peter Ritter, Raymond Gafner, Günther Heinze et Raoul Mollet (de haut en bas).



1981

Lors du Congrès olympique de Baden-Baden, sur la proposition de Mario Vázquez Raña, le CIO accorde la première subvention importante pour le fonctionnement de l'ACNO.

Lors de la réunion de travail de l'ACNO tenue en septembre 1981 à Baden-Baden, Allemagne, à l'initiative personnelle du président de l'ACNO, la première subvention importante est reçue du CIO pour le fonctionnement de l'ACNO.

En 1981, dans le cadre du Congrès olympique de Baden-Baden, le Président du CIO, Juan Antonio Samaranch, et le Président de l'ACNO, Mario Vázquez Raña, créent la commission de la Solidarité Olympique dont la mission sera de satisfaire les intérêts et les besoins des CNO. Ainsi débute la phase que l'on peut qualifier de consolidation et de développement de la Solidarité Olympique.



Délégués des CNO, lors de la réunion de travail de l'ACNO dans le cadre du Congrès olympique de Baden-Baden.



1981

Le président du CIO, secondé par le président de l'ACNO, prend la tête de la commission de la Solidarité Olympique.

1983

Le directeur de la Solidarité Olympique entre en fonction à plein temps.

Commission de la Solidarité Olympique

Décisions et réalisations

En 1981, le CIO crée donc la commission de la Solidarité Olympique, composée de représentants du CIO et des CNO. Le président du CIO assure la présidence de la commission et le président de l'ACNO sa vice-présidence.

La commission jouit d'une autonomie administrative conformément à ses fonctions et compétences. Son président a mis en place la structure administrative pour développer les activités qui lui ont été attribuées. En 1982, Anselmo López (Espagne) est nommé directeur de la Solidarité Olympique à titre honorifique. Dès 1983, il exerce sa fonction à temps plein avec toutes les responsabilités inhérentes à ce poste.

À partir des Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984, l'augmentation des revenus issus des droits de télévision permet de passer d'une forme de subvention générale à une structure de gestion des revenus conforme aux critères établis par le CIO.



Anselmo López, directeur de la Solidarité Olympique dès 1983, instaure en 1985 le système du plan quadriennal et introduisit en 1989 le programme des bourses olympiques.



1984

L'augmentation des revenus issus des droits de télévision permet de lancer d'importants programmes d'aide aux CNO.

2001

Lancement du processus de décentralisation des fonds vers les associations continentales.

Le travail de la commission, associé à la hausse des fonds provenant de la commercialisation des Jeux Olympiques, a permis de lancer d'importants programmes d'aide aux CNO jusqu'à cette dernière étape où, en vertu de plans quadriennaux qui offrent des programmes mondiaux et continentaux, la participation des 202 CNO aux bénéfices de la Solidarité Olympique Internationale est garantie de manière juste et rationnelle.

En 2001, sur proposition du président de l'ACNO, Mario Vázquez Raña, et avec l'approbation du président du CIO, Juan Antonio Samaranch, a été lancé le processus de décentralisation des fonds vers les associations continentales, dans le but de faire participer ces dernières aux prises de décisions concernant l'affectation des ressources financières là où cela est nécessaire tout en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des CNO et des associations continentales.



Assemblée générale de l'ACNO à Rio en 2000. Carlos Arthur Nuzman, Mario Vázquez Raña, Juan Antonio Samaranch et João Havelange (de gauche à droite).



2001

Longtemps vice-président de l'ACNO, Jacques Rogge est élu à la présidence du CIO.

2001-2004

Application du plan quadriennal et attribution de 40% des fonds de développement à l'ACNO et aux associations continentales.



En juillet 2001, Jacques Rogge est élu à la présidence du CIO. La position qu'il a occupée durant plusieurs années comme dirigeant au sein de l'ACNO démontre ses grandes connaissances et son expérience du travail de l'organisation ainsi que des intérêts et des besoins des CNO.



Le nouveau président du CIO décide de renforcer le travail de la commission et réaffirme sa volonté de poursuivre la décentralisation politique et administrative de la Solidarité Olympique vers les associations continentales et l'ACNO. À cette fin :

- il nomme le président de l'ACNO, Mario Vázquez Raña, président de la commission de la Solidarité Olympique du CIO ;
- il restructure la commission, toujours composée de 15 membres représentant principalement les associations continentales, l'ACNO et les athlètes ;
- il applique le plan quadriennal 2001-2004 de la Solidarité Olympique, en vertu duquel la gestion de 40% des fonds destinés aux programmes de développement est attribuée à l'ACNO et aux associations continentales.



La Solidarité Olympique apporte un soutien toujours plus important par le biais de programmes et l'octroi de bourses. De haut en bas, les boursiers olympiques :

Janica Kostelić, skieuse ; Kaltouma Nadjina, coureuse et Marcos Baghdatis, tennisman.



2005-2008

Pour le nouveau plan quadriennal, la commission de la Solidarité Olympique élargit le processus de décentralisation vers les associations continentales et accroît l'aide financière aux CNO.



Mario Vázquez Raña lors de la réunion de la commission de la Solidarité Olympique en 2005, à Mexico.

Le président de la commission décide de renforcer les structures au niveau de chaque continent, accroissant ainsi les possibilités d'exercer un plus grand contrôle sur les activités et programmes continentaux.

Pour la période **2005-2008**, la mission de la Solidarité Olympique Internationale est renforcée et consolidée, tout en maintenant la structure de la commission, ses fonctions, ses compétences, ses relations avec le CIO ainsi que sa direction pour la gestion.

Durant la période quadriennale **2005-2008**, la commission de la Solidarité Olympique propose d'améliorer encore l'application des programmes mondiaux et continentaux, d'élargir le processus de décentralisation vers les associations continentales, d'accroître l'aide financière aux CNO et de renforcer les moyens de contrôle de l'utilisation des ressources financières attribuées à chaque activité en appliquant les mesures qu'elle juge pertinentes.



Emblème de l'Association des Comités Nationaux Olympiques.



Fonctionnement de la commission de la Solidarité Olympique

Principes de base

La mission principale de la Solidarité Olympique est de planifier, d'organiser et de contrôler l'exécution des programmes d'aide aux CNO, notamment à ceux qui en ont le plus besoin, conformément à la Charte olympique.

La commission est chargée de diriger les activités de la Solidarité Olympique: approbation des programmes, approbation des budgets, gestion des programmes et de leurs besoins logistiques, activités de contrôle et toute autre action en relation avec les fins pour lesquelles la commission a été créée.

La commission de la Solidarité Olympique travaille étroitement avec la commission exécutive et le président du CIO, qu'elle informe régulièrement.





La direction de la Solidarité Olympique dépend de la commission. Elle est chargée d'exécuter et de contrôler les accords adoptés par cette dernière et d'appliquer les directives du président de la commission. Elle dispose d'une autonomie sur les plans financier, technique et administratif, afin de mener à bien son travail.

Les activités de la Solidarité Olympique sont entièrement financées par des fonds appartenant aux CNO, qui proviennent des droits de télévision des Jeux Olympiques.

La Solidarité Olympique sera conséquente avec son histoire, avec sa noble mission qui est de soutenir les CNO et avec les grands défis qui attendent le Mouvement olympique.

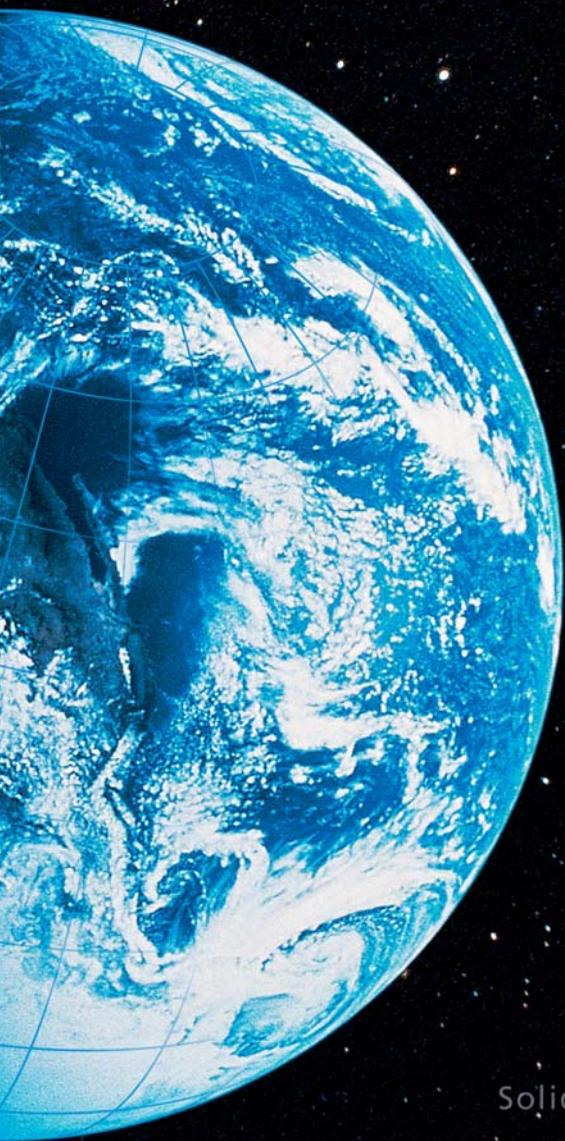
Solidarité Olympique



- ◀ Réunion de la commission de la Solidarité Olympique en 2005, à Mexico. Autour du président, les membres de la commission de la Solidarité Olympique, le directeur et les responsables des programmes.

**Tous unis
dans un même
mouvement**





Solidarité Olympique

